



INTEGRATION LINGUISTIQUE DES ADULTES MIGRANTS EN EUROPE

Deuxièmes journées de Sèvres
26 et 27 septembre 2005

Présentation

Les pays invités à participer à ce séminaire seront l'Allemagne, l'Autriche, le Danemark, le Canada (Québec), l'Espagne, l'Irlande, les Pays-Bas, le Royaume-Uni.

Le séminaire de juin 2004 avait permis d'identifier différents modèles d'intégration et différents degrés dans la prise en compte de l'apprentissage de la langue comme condition d'intégration dans le pays d'accueil. Les ministères français de la culture et de la cohésion sociale avaient souhaité établir cette comparaison entre pays européens à un moment où les pouvoirs publics définissaient en France une nouvelle politique de l'accueil des nouveaux migrants avec l'expérimentation du contrat d'accueil et d'intégration.

Introduit progressivement dès juillet 2003 et généralisé début 2006, ce nouveau dispositif prévoit entre 200 et 500 heures de formation linguistique pour les nouveaux migrants maîtrisant insuffisamment le français ; cette formation sera, dès le début de l'année 2006, sanctionnée par le Diplôme initial de langue française (DILF), situé à un niveau A1.1, inférieur au niveau A1 du Cadre européen commun de référence pour les langues.

L'obtention du DILF fera partie des critères d'intégration républicaine examinés lors de la délivrance de la carte de résident permanent. Le DILF pourra également être valorisé lors de la procédure d'acquisition de la nationalité française.

En outre, le DILF a vocation à intéresser les autres personnes en besoin de formation linguistique que sont les anciens migrants bénéficiant d'une formation à visée d'intégration sociale.

Par ailleurs, la loi du 4 mai 2004 relative à la formation tout au long de la vie et au dialogue social reconnaît la maîtrise de la langue française comme compétence professionnelle et fait par conséquent entrer les formations linguistiques dans le champ de la formation professionnelle continue. Il s'agit là d'une situation nouvelle favorable à la prise en compte de la langue française dans l'insertion ou la mobilité professionnelle.

Cette année, la délégation générale à la langue française et aux langues de France (ministère de la culture et de la communication) organise ce séminaire en collaboration avec le ministère de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement (direction de la population et des migrations et délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle), le centre international d'études pédagogiques (CIEP) et le Conseil de l'Europe.

Ces deux journées auront d'abord pour objet de mesurer les avancées et les écarts constatés depuis un an sur les questions d'apprentissage de la langue qui avaient été étudiées en juin 2004 par les représentants des pays participants. Ce bilan de l'année écoulée portera sur les aspects légaux et institutionnels, sur l'évolution des modes et des moyens de financements, sur les aspects liés à la pédagogie, la didactique et l'évaluation, et sur la certification délivrée à l'issue des formations. La place de l'apprentissage de la langue du pays d'accueil dans l'accès à l'emploi et dans les dispositifs de formation continue sera également étudiée, en comparant les mesures adoptées ou envisagées par les différents pays participants et leur mise en œuvre concrète. Toutes ces questions auront fait l'objet d'un questionnaire préalable dont les réponses seront synthétisées et diffusées auprès des intervenants.



INTEGRATION LINGUISTIQUE DES ADULTES MIGRANTS EN EUROPE

Deuxièmes journées de Sèvres
26 et 27 septembre 2005

Programme

Lundi 26 septembre

9h30 - 10h30

- **Accueil et présentation du séminaire :**

- Albert Prévos, directeur du Centre international d'études pédagogiques
- Xavier North, délégué général à la langue française et aux langues de France : langue et cohésion sociale
- Patrick Butor, directeur de la population et des migrations : la langue du pays d'accueil comme condition d'intégration
- Joseph Sheils, responsable de la Division des politiques linguistiques auprès du Conseil de l'Europe : les instruments juridiques et les politiques linguistiques

11h00 - 13h00

- **Évolution du cadre légal et institutionnel dans les différents pays :**

Objectifs politiques, partage de compétences, conditions, volumes et attribution des financements.

Présentation par pays : 8 interventions de 10 -12 minutes structurées autour des points 1 à 4 du questionnaire

14h30 - 16h00

Table ronde/débat : cadre légal et institutionnel dans les différents pays et discussion impliquant les auditeurs

16.30 – 17.30

- **Les aspects linguistiques : compte rendu du séminaire d'ALTE à Berlin (19-22 mai 2005) :** Piet van Avermaet/Joseph Sheils



INTEGRATION LINGUISTIQUE DES ADULTES MIGRANTS EN EUROPE

Deuxièmes journées de Sèvres
26 et 27 septembre 2005

Programme

Mardi 27 septembre

9h30 - 13h00

- **Evolutions relatives à la pédagogie, la didactique, l'évaluation**
- **les performances des formations et leur évaluation**
- **la question des examens et certifications :**
 - examen facultatif ou obligatoire (pour le séjour et/ou la nationalité) ?
 - quel(s) niveau(x) viser ?
 - quelle assurance de qualité/standardisation ?
 - quelles possibilités pour une co-ordination européenne ?

Les initiatives didactiques : les parcours linguistiques individualisés et la question du portfolio européen des langues : Barbara Lazenby Simpson/Joseph Sheils

Discussion

14h30 - 16h30

- **Les formations linguistiques pour l'insertion et la mobilité professionnelle**
Introduction de Jean Gaeremynck, délégué général à l'emploi et la formation professionnelle
Brèves interventions portant sur le point 8 du questionnaire

17h00 – 17h30

Synthèse

Prochaines étapes dans la perspective d'un groupe de travail inter-Etats et Conseil de l'Europe

17h30 – 18h00

Conclusions